

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ISLET, TENUE LE 6 JUILLET 2020 AU 284, BOULEVARD NILUS-LECLERC, L'ISLET

Membre(s) du conseil présent(s)

M. Jean-François Pelletier, M. Jean-Edmond Caouette, M. Florian Pelletier,
M. Mathieu Fournier, M. Pascal Bernier, M. Jean Lacerte.

Membre(s) du conseil absent(s)

M. Raymond Caron

Tous formant quorum sous la présidence de M. Jean-François Pelletier, maire.
M. Louis Breton, secrétaire-trésorier, agit à titre de secrétaire.

BIENVENUE À L'ASSEMBLÉE

1. Mot de bienvenue à l'assemblée

La séance débute à 19 h 30 avec le mot de bienvenue de
M. Jean-François Pelletier.

ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAUX

2. Adoption de l'ordre du jour – 6 juillet 2020

ATTENDU QUE des copies dudit ordre du jour sont disponibles pour l'assemblée
sur place;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie dudit ordre du
jour, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la
présente séance;

ATTENDU QUE les modifications suivantes sont faites à l'ordre du jour :

- Ajout du point : Mise en commun ou regroupement concernant le service de collecte des matières résiduelles
- Ajout du point : Mise en commun ou regroupement concernant le service de sécurité incendie

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil
présents :

145-07-2020 QUE la Municipalité de L'Islet adopte ledit ordre du jour.

3. Adoption du procès-verbal – 1^{er} juin 2020

ATTENDU QUE des copies dudit procès-verbal sont disponibles pour
l'assemblée sur place;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie dudit
procès-verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture
lors de la présente séance;

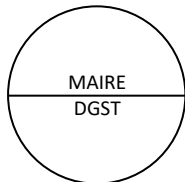
ATTENDU QU'aucune modification n'est apportée au procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pascal Bernier et appuyé par
M. Florian Pelletier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil
présents :

146-07-2020 QUE la Municipalité de L'Islet adopte ledit procès-verbal.

4. Adoption du procès-verbal – 9 juin 2020

ATTENDU QUE des copies dudit procès-verbal sont disponibles pour
l'assemblée sur place;



ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie dudit procès-verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

ATTENDU QU'aucune modification n'est apportée au procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pascal Bernier et appuyé par M. Jean Lacerte, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

147-07-2020 QUE la Municipalité de L'Islet adopte ledit procès-verbal.

INFORMATION DU CONSEIL ET DE LA DIRECTION

5. Suivi des membres du conseil

M. Pascal Bernier fait un suivi concernant la dernière rencontre du comité des travaux publics.

M. Jean Lacerte fait un suivi concernant la dernière et la prochaine rencontre du comité camping.

M. Jean Lacerte demande un suivi concernant l'appel de candidatures du comité consultatif en protection de l'environnement.

6. Suivi de la direction générale

La direction générale n'effectue aucun suivi.

7. Correspondances diverses

La municipalité a reçu la correspondance suivante :

- Mise en demeure – Problématique avec le terrain de tennis

GESTION ET ADMINISTRATION

8. Révision du taux d'intérêts et de pénalités 2020

ATTENDU QU'en mai 2020 le conseil de la Municipalité de L'Islet avait suspendu le taux d'intérêt et de pénalité sur les comptes passés dû, du 1^{er} avril 2020 au 1^{er} août 2020 exclusivement en raison de la pandémie du coronavirus;

ATTENDU QU'il y a lieu de revoir cette position pour les mois suivants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean Lacerte et appuyé par M. Jean-Edmond Caouette, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

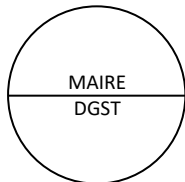
148-07-2020 QUE la Municipalité de L'Islet remet effectif le taux d'intérêts de 7 % et le taux de pénalités de 5 % à compter du 1^{er} août 2020 inclusivement.

9. Avis de motion pour l'adoption ultérieure d'un règlement d'emprunt pour la réfection du chemin des Belles-Amours et du chemin Morin de 974 026 \$

Un avis de motion est donné par M. Florian Pelletier pour l'adoption ultérieure du règlement numéroté 236-2020 et intitulé « règlement d'emprunt pour la réfection du chemin des Belles-Amours et du chemin Morin de 974 026 \$ ».

10. Adoption d'un projet de règlement d'emprunt pour la réfection du chemin des Belles-Amours et du chemin Morin de 974 026 \$

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet doit faire la réfection du chemin des Belles-Amours et du chemin Morin;



ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet se doit de faire un emprunt pour pouvoir faire la réfection de ces deux chemins;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie dudit projet de règlement et qu'ils en ont pris connaissance;

ATTENDU QU'une présentation dudit projet de règlement est faite à l'assemblée et que des copies sont disponibles sur place;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Edmond Caouette et appuyé par M. Jean Lacerte, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents (retrait de M. Pascal Bernier) :

- 149-07-2020 QUE la Municipalité de L'Islet adopte le projet de règlement numéroté 236-2020 et intitulé « règlement d'emprunt pour la réfection du chemin des Belles-Amours et du chemin Morin de 974 026 \$ ».

11. Désignation d'une personne responsable de l'accès à l'information

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet, à titre d'organisme public, se doit de nommer une personne responsable de l'accès à l'information;

ATTENDU QUE la personne présentement désignée responsable de l'accès à l'information n'est plus en poste;

ATTENDU QU'il y a donc lieu de désigner une nouvelle personne responsable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Mathieu Fournier et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents (4 votes pour et 1 vote contre) :

- 150-07-2020 QUE la Municipalité de L'Islet désigne Mme Jessica Thibault, secrétaire à la direction et aux communications, à titre de personne responsable de l'accès à l'information.

URBANISME, AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

12. Demande PIIA pour le 126, rue Bernier

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a reçu une demande de projet PIIA consistant à changer le revêtement de la toiture, actuellement en bardeau d'asphalte noir, par du bardeau d'asphalte rouge;

ATTENDU QUE la couleur rouge proposée s'harmonise avec la couleur du tour des fenêtres de la résidence;

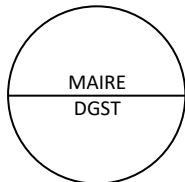
ATTENDU QUE le bardeau d'asphalte proposé est de qualité supérieure à celui présent actuellement sur le bâtiment, étant donné que son motif imite mieux l'apparence du bardeau de cèdre;

ATTENDU QUE le revêtement de bardeau d'asphalte est courant pour les bâtiments du milieu d'insertion;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande à la Municipalité de L'Islet d'accepter le changement de revêtement de toiture par du bardeau d'asphalte rouge;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pascal Bernier et appuyé par M. Mathieu Fournier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

- 151-07-2020 QUE la Municipalité de L'Islet autorise le projet de PIIA, tel que recommandé par le CCU.



13. Demande PIIA pour le 67, chemin des Pionniers Ouest

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a reçu une demande de projet PIIA consistant à changer le revêtement de la toiture, actuellement en bardeau d'asphalte gris pâle, par du bardeau d'asphalte gris ardoise antique;

ATTENDU QUE la couleur grise ardoise proposée s'harmonise avec les couleurs présentes sur le bâtiment;

ATTENDU QUE le bardeau d'asphalte proposé est de qualité comparable à ce qui est présent sur le bâtiment;

ATTENDU QUE le revêtement de bardeau d'asphalte est courant pour les bâtiments du milieu d'insertion;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande à la Municipalité de L'Islet d'accepter le changement de revêtement de toiture par du bardeau d'asphalte gris ardoise;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pascal Bernier et appuyé par M. Jean-Edmond Caouette, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

152-07-2020 QUE la Municipalité de L'Islet autorise le projet de PIIA, tel que recommandé par le CCU.

14. Demande PIIA pour le 49, chemin des Pionniers Ouest

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a reçu une demande de projet PIIA consistant à remplacer les balcon et galerie par des structures en bois teint en blanc de dimension similaires, mais dont l'escalier avant est réorienté vers l'avant. De plus, le revêtement des murs en déclin d'amiante et de vinyle sera changé par du bois préfini Canoxel de couleur kaki avec les soffites et fascias en aluminium blanc. Les gouttières seront également blanches et le toit de la galerie avant sera en tôle métallique de couleur noire. La porte d'entrée sera de couleur rouge;

ATTENDU QUE les couleurs proposées s'harmonisent avec le style vernaculaire américain;

ATTENDU QUE les matériaux proposés ont une qualité égale ou supérieure à ceux présents actuellement sur le bâtiment, particulièrement en ce qui a trait au Canoxel;

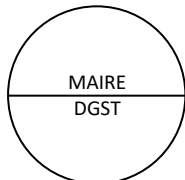
ATTENDU QUE les revêtements choisis n'ont pas à s'harmoniser au milieu d'insertion, puisque l'environnement est très hétérogène;

ATTENDU QUE le Canoxel, qui est un matériau contemporain, s'harmonise aux éléments existants sur le bâtiment, mais qu'il est plus typique pour une maison vernaculaire américaine d'avoir une largeur des lattes plus faible;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande à la Municipalité de L'Islet d'accepter la demande de PIIA telle que présentée, mais en recommandant au propriétaire d'utiliser du Canoxel de moins grande largeur pour l'harmoniser davantage au style vernaculaire américain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Edmond Caouette et appuyé par M. Mathieu Fournier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents (signification d'un lien de parenté avec M. Jean-François Pelletier):

153-07-2020 QUE la Municipalité de L'Islet autorise le projet de PIIA, tel que recommandé par le CCU.



15. Demande PIIA pour le 97, chemin des Pionniers Ouest

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a reçu une demande de projet PIIA consistant à construire une remise pour abriter les bacs à ordures et le bois de chauffage. La remise mesurerait 8'X16', avec un toit à un versant revêtu de bardeau d'asphalte tel que sur la résidence et les murs seraient faits de bois teint couleur naturelle;

ATTENDU QUE les matériaux s'harmonisent avec ceux présents sur la maison;

ATTENDU QUE la couleur naturelle du bois pourrait se ternir avec le temps;

ATTENDU QUE la forme du toit à un versant s'apparente par sa pente à celui de la résidence;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande à la Municipalité de L'Islet d'accepter la demande de PIIA telle que présentée, mais en recommandant au propriétaire de peindre le bois de la même couleur que le revêtement de la résidence afin d'améliorer la résistance à la détérioration;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pascal Bernier et appuyé par M. Mathieu Fournier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

154-07-2020 QUE la Municipalité de L'Islet autorise le projet de PIIA, tel que recommandé par le CCU.

16. Adoption du second projet de règlement modifiant le règlement de zonage

Point reporté.

17. Position concernant le 523, chemin des Pionniers Est

Aucune décision n'est prise pour ce point et l'administration est chargée de faire respecter la loi et d'en faire un suivi.

18. Nominations au comité consultatif en urbanisme

ATTENDU QUE le siège 6 du comité consultatif d'urbanisme est vacant;

ATTENDU QU'un appel de candidatures a été publié sur Facebook, sur le site internet, ainsi que dans le journal Le Hublot, et ce, pour combler ledit siège;

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a reçu 4 candidatures;

ATTENDU QU'une analyse des candidatures a été faite par le service d'urbanisme et qu'une recommandation a été émise au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean Lacerte et appuyé par M. Jean-Edmond Caouette, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

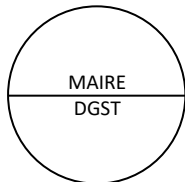
155-07-2020 QUE la Municipalité de L'Islet nomme M. Félix Bélanger-Cloutier à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme au siège 6.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

Nil.

VOIRIE ET RÉSEAUX PUBLICS

Nil.



PARCS, MOBILIERS ET IMMEUBLES

Nil.

MATIÈRES RÉSIDUELLES ET INFRASTRUCTURES EAU

19. Mise en commun ou regroupement concernant le service de collecte des matières résiduelles

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Aubert offre le service de collecte des matières résiduelles pour les municipalités de Saint-Damase et de Sainte-Louise;

ATTENDU QU'elle doit maintenant envisager l'achat du nouveau véhicule entraînant des investissements importants;

ATTENDU QU'elle a exprimé le souhait d'explorer avec les autres municipalités du Nord de la région de L'Islet la possibilité de former un partenariat qui pourrait prendre, par exemple, la forme d'une régie intermunicipale;

ATTENDU QUE les directions générales des 7 municipalités du Nord de la région de L'Islet estiment opportun de réaliser une étude qui permettrait de faire un comparatif entre la situation actuelle et celle d'un regroupement à plusieurs sinon toutes les municipalités du nord de la MRC de L'Islet et d'étudier les économies envisageables, le cas échéant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Edmond Caouette et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

156-07-2020 QUE la Municipalité de L'Islet est favorable à analyser toute mise en commun ou regroupement d'intérêt concernant le service de collecte des matières résiduelles;

QUE la Municipalité de L'Islet autorise, dans ce cas précis, la réalisation d'une étude pour analyser l'opportunité d'un regroupement de la collecte des matières résiduelles si toutes les 7 municipalités du Nord de la région de L'Islet y prennent part;

QUE la Municipalité de L'Islet accepte le principe de partage des coûts proposés, à l'ordre de 23.7 % pour la Municipalité de L'Islet, et mandate la MRC de L'Islet pour déposer une demande d'aide financière afin de réaliser l'étude d'opportunité d'un regroupement de la collecte des matières résiduelles;

QUE la Municipalité de L'Islet demande à être interpellée à nouveau, dans ce cas précis, sur la réalisation d'une étude pour analyser l'opportunité d'un regroupement de la collecte des matières résiduelles si seulement une partie des 7 municipalités du Nord de la région de L'Islet y prennent part.

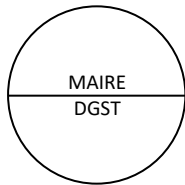
SANTÉ ET SÉCURITÉ CIVILE

20. Mise en commun ou regroupement concernant le service de sécurité incendie

ATTENDU QUE des municipalités de la région de L'Islet ont soulevé des préoccupations quant à la situation de leur service incendie;

ATTENDU QUE suite aux préoccupations exprimées, la MRC de L'Islet a décidé de piloter une démarche visant à analyser les besoins et définir, en accord avec les municipalités concernées, une formule concertée permettant de satisfaire, en tout ou en partie, ces besoins;

ATTENDU QUE la démarche ne concerne que les municipalités de la région de L'Islet voulant explorer avec les autres municipalités des partenariats de



partage de ressources, d'équipements ou d'outils de gestion au bénéfice de toutes les parties;

ATTENDU QUE pour faire partie de la démarche, les municipalités doivent adopter la présente résolution et que celles-ci engagent leurs représentant(e)s à travailler dans une perspective visant à faire progresser le partenariat avec les autres municipalités ou à s'en retirer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pascal Bernier et appuyé par M. Jean-Edmond Caouette, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

157-07-2020 QUE la Municipalité de L'Islet est favorable à analyser toute mise en commun ou regroupement d'intérêt concernant le service incendie;

QUE la Municipalité de L'Islet demande à être interpellée à nouveau sur la réalisation d'une étude pour analyser l'opportunité de mise en commun ou regroupement d'intérêt concernant les services incendies des municipalités intéressées afin de se prononcer sur les besoins, le coût et le partage de coût d'une éventuelle étude.

21. Suivi sur l'évolution de la pandémie de coronavirus

Le camp de jour est ouvert depuis le 22 juin.

Le Camping Rocher Panet depuis le 1^{er} juin. Une réunion avec les saisonniers à d'ailleurs eu lieu le 17 juin.

La piscine municipale est ouverte depuis le 20 juin.

Le bistro du Havre est ouvert depuis le 20 juin.

Les assemblées publiques en salle sont à nouveau permises et la Municipalité de L'Islet les réintroduit dès maintenant. À partir du 6 juillet 2020, toute assemblée publique se fera donc à la salle du conseil au 284, boulevard Nilus-Leclerc.

AFFAIRES MUNICIPALES DIVERSES

22. Aucun point.

DONS, COMMANDITES ET SUBVENTIONS

23. Rectification de commandite au Club Sportif Appalaches

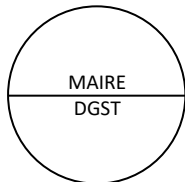
ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a octroyé une commandite de l'ordre de 12 000 \$ au Club Sportif Appalaches;

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet possède une entente avec le Club Sportif Appalaches concernant les frais pour les panneaux de signalisation touristique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Edmond Caouette et appuyé par M. Jean Lacerte, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

158-07-2020 QUE la Municipalité de L'Islet octroie une commandite de 1 461.51 \$ afin de payer la totalité des frais pour les panneaux de signalisation touristique pour le Club Sportif Appalaches;

QUE la Municipalité de L'Islet indique au Club Sportif Appalaches de faire une demande de commandite globale pour les prochaines années, c'est-à-dire de demander un unique montant qui inclurait tous ces besoins.



24. Demande du club de golf de Montmagny

ATTENDU QUE le club de golf de Montmagny tient depuis 7 ans une Académie de golf pour les jeunes désirant apprendre les rudiments de ce sport;

ATTENDU QUE trois jeunes de la Municipalité de L'Islet se sont inscrits à cette activité;

ATTENDU QUE des frais supplémentaires de l'ordre de 25 \$ chacun leur sont exigés à titre de non-résidents;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pascal Bernier et appuyé par M. Jean-Edmond Caouette, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

- 159-07-2020 QUE la Municipalité de L'Islet autorise un remboursement de 75 \$, de la surprime exigée à titre de non-résidents à l'égard de l'inscription de 3 jeunes au club de golf de Montmagny.

SUIVI DU BUDGET, AFFECTATIONS ET APPROBATION DES COMPTES

25. Dépôt des deux états financiers comparatifs – juin 2020

Les deux états financiers comparatifs du mois sont déposés.

26. Liste des déboursés approuvés par le conseil ou effectués par délégation – juin 2020

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie des déboursés du mois et qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Edmond Caouette et appuyé par M. Jean Lacerte, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

- 160-07-2020 QUE la Municipalité de L'Islet approuve la liste des déboursés autorisés par le conseil ou effectués par délégation pour un montant total de 250 124.53 \$.

QUESTIONS / RÉPONSES

27. Période de questions / réponses

Des citoyen(ne)s adressent leurs questions au conseil municipal. Le conseil municipal répond dans la mesure du possible et met en charge la direction générale d'effectuer le suivi des questions demeurées sans réponse.

Conseil municipal – En raison de la pandémie de coronavirus, la Municipalité de L'Islet a décidé que les séances se passeraient à huis clos, tel que le permet le décret du gouvernement à cet égard.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

28. Levée de l'assemblée

La séance ferme à 21 h avec la proposition de M. Mathieu Fournier.

Louis Breton, secrétaire-trésorier

Jean-François Pelletier, maire